

Documents ministériels relatifs
au projet Grande Baleine.

TD
194.6
D61

Environnement
CanadaEnvironment
CanadaTD
194.6Conservation et
ProtectionConservation and
Protection

D61

Région du Québec Québec Region

Direction des évaluations environnementales
et du Nord Québécois
1141 route de l'Eglise
C.P. 10100
Ste-Foy, Qc, G1V 4H5

6900-320-01-52

Ste-Foy, le 24 février 1992

Monsieur Vincent Roy
2784 Fairview Crescent
Vancouver, BC
V6T 2B9

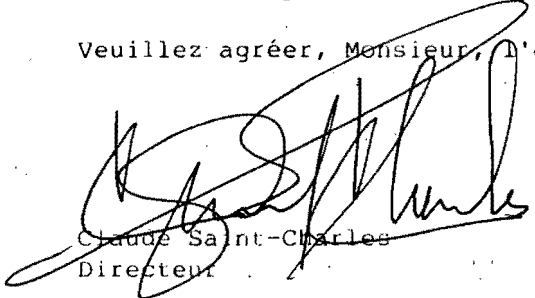
OBJET: Documents ministériels relatifs au projet Grande Baleine

Monsieur,

Suite à la demande que vous avez formulée le 31 janvier dernier, nous vous transmettons par la présente une liste de documents que le Ministère de l'Environnement du Canada a réalisés relativement au projet Grande Baleine.

Lorsque vous aurez identifié, à partir de cette liste, les documents que vous n'avez pas déjà en main, le centre de documentation de notre ministère vous en fera parvenir une copie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Claude Saint-Charles
Directeur

CC: Cécile Morin, Centre de documentation, C&P-Québec

P.J. (2)

Canada

ANNEXE 1

LISTE DES DOCUMENTS MINISTÉRIELS RELATIFS À GRANDE BALEINE

1- Documents relatifs à la faune et au mercure

- 1.1 Reed A. et al (1991), Les habitats côtiers du nord-est de la baie James, Environnement Canada, SCF, Publication hors-série no 70, 30 pages, avec carte.
- 1.2 Reed, A. (1991), Subsistence harvesting of waterfowl in northern Québec: Goose hunting and the James Bay Cree, Trans. 56th N. A. Wildl. & Nat. Res. Conf., 1991, pp 344-349.
- 1.3 Reed, A. (1991), La sauvagine dans le secteur Grande Baleine (milieu marin): populations, habitats, utilisateurs, Environnement Canada, SCF, communication présentée au 2e colloque du Forum Grande Baleine, 9 pages.
- 1.4 Reed, A., J. Tardif (1991), Caractérisation préliminaire des habitats de nidification de la Bernache du Canada dans la région du lac Bienville, Environnement Canada, SCF, 33 pages.
- 1.5 Reed, A. et al (1990), Observations préliminaires sur le régime alimentaire de la Bernache du Canada sur la côte est de la baie James, au printemps, Cahiers de biologie, Environnement Canada, SCF, 5 pages.
- 1.6 Reed, A. et al (1990), Preliminary observations on the spring diet of Canada Geese on the east coast of James Bay, Progress notes, Environnement Canada, SCF, 5 pages.
- 1.7 Alexander, S. et al (1991), Key migratory bird terrestrial habitat sites in the northwest territories, Environnement Canada, SCF (NWT), Occasional paper, no 71, 184 p. (en commande, disponible à Ottawa)
- 1.8 Shooner (1991), Utilisation par la sauvagine des habitats cotiers de la Baie of Many Islands, Baie James, collaboration du SCF et SEBJ, 62 pages.
- 1.9 Van Coillie, R. (1989), Problématique écotoxicologique du mercure dans les réservoirs hydroélectriques nordiques du Québec pour le projet Grande Baleine, Environnement Canada, Centre St-Laurent, 16 pages.

2- Communiqués du MDE

- 2.1 Communiqué du 10 juillet 91, Création de la Commission fédérale et nomination de son président, Paul Lacoste, (anglais-français).
- 2.2 Communiqué du 15 août 91, Annonce de la composition de la commission (avec mandat et curriculum vitae) (anglais-français).
- 2.3 Communiqué du 24 octobre 91, Déclenchement simultané des procédures fédérales et provinciales de l'évaluation du projet (anglais-français).

3- Documents du BFEEE

- 3.1 Organigrammes des comités impliqués, BFEEE, janvier 92.
- 3.2 Carte et procédures d'évaluation CBJNQ

Anne-Marie Lamothe
DEENQ, 23 janvier 1992

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

UNE COMMISSION FÉDÉRALE EFFECTUERA UN EXAMEN PUBLIC
DE L'ENSEMBLE DU PROJET GRANDE-BALEINE

MONTREAL -- le 10 juillet 1991 -- Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean J. Charest, a annoncé aujourd'hui qu'un examen public de l'ensemble du projet Grande-Baleine sera réalisé.

M. Charest créera, d'ici la fin du mois, une commission d'évaluation chargée d'analyser notamment les répercussions environnementales et sociales du projet Grande-Baleine, y compris les infrastructures d'accès. L'examen sera effectué en vertu de la Loi sur les pêches et du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

« Le gouvernement fédéral, a précisé M. Charest, entend ainsi s'acquitter des responsabilités qui lui incombent sur le plan de l'évaluation environnementale. »

La commission travaillera, dans la mesure du possible, de concert avec les commissions provinciales existantes, le gouvernement du Québec, les Cris et les Inuit et respectera les termes de l'entente entre les deux gouvernements concernant l'évaluation environnementale du complexe. Il est important, a précisé le ministre, d'effectuer une évaluation complète et publique du projet, et ce, dans une perspective de développement durable*.

Pour ce faire, M. Charest souhaite que toutes les parties en cause entreprennent l'examen du projet dans un climat de bonne volonté et de coopération.

- 2 -

« Grâce à la participation du public et des principaux groupes intéressés, le processus d'évaluation environnementale du complexe Grande-Baleine mènera à une prise de décision éclairée », a-t-il conclu.

-
- * « ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. » (La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite Commission Brundtland.)

Renseignements :

Gérald Aubry
Bureau fédéral d'examen des
évaluations environnementales
Édifice Fontaine, 13^e étage
200, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0H3

Yvan Huneault
Attaché de presse de
M. Jean J. Charest,
ministre de l'Environnement

Tél. : (819) 997-1000
Fax. : (819) 994-1469

Tél. : (819) 997-1441

(Also available in English)



Minister of the Environment

Ministre de l'environnement

Release

This information was released to the wire services on the date indicated. Despite the delay, some releases and speeches are mailed to out-of-town media because the content is not time-dependent or because it will be useful for background files.

FOR IMMEDIATE RELEASE

**FEDERAL PANEL TO HOLD PUBLIC HEARINGS ON
ENTIRE GRANDE-BALEINE PROJECT**

MONTREAL -- July 10, 1991 -- Federal Environment Minister Jean Charest today announced that a federal Environmental Review Panel will be set up to hold public hearings on the entire Grande-Baleine hydro-electric development project.

Dr. Paul Lacoste, former rector of the Université de Montréal, will chair the panel. The other panel members are Dr. Claude E. Delisle, professor of environmental engineering at École Polytechnique de Montréal, and Dr. Grant Ingram, professor of oceanography at McGill University. Mr. Charest is currently undertaking consultations with a view to appointing an additional member to the panel.

The panel will review the environmental and social repercussions of the project, including the access infrastructures. The review will be conducted in accordance with the Fisheries Act and the federal Environmental Assessment and Review Process (EARP) Guidelines Order.

"Through this action, the federal government intends to fulfill its obligations in the area of environmental assessment," said Mr. Charest.

.../2



- 2 -

Mr. Charest expressed the hope that all parties concerned will undertake the review in an atmosphere of goodwill and co-operation.

"The involvement of the public and key interest groups in the environmental assessment process will lead to well-informed decisions about the Grande-Baleine project," the Minister concluded.

* " ... development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs." (The World Commission on Environment and Development, the "Brundtland Commission")

- 30 -

Information:

Gérald Aubry)
Federal Environmental
Assessment Review Office
200 Sacré-Coeur Blvd.
13th floor
Hull, Quebec
K1A 0H3

Tel. (819) 997-1000
Fax (819) 994-1469

Yvan Huneault
Press Secretary to the
Hon. Jean J. Charest
Minister of the Environment

Tel. (819) 997-1441

(Aussi disponible en français)

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, M. JEAN CHAREST, ANNONCE
LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
GRANDE-BALEINE**

OTTAWA, le 15 août 1991 - Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean J. Charest, a annoncé aujourd'hui la composition de la commission d'évaluation environnementale chargée de l'examen du projet d'aménagement hydro-électrique Grande-Baleine.

La Commission sera présidée par M. Paul Lacoste, ancien recteur et professeur de l'Université de Montréal.

Les autres membres de la Commission sont MM. Claude E. Delisle et R. Grant Ingram. M. Delisle est professeur en génie de l'environnement à l'École Polytechnique de Montréal.

M. Ingram, qui est professeur d'océanographie physique à l'Université McGill, à Montréal, a fait des études détaillées de la côte et des estuaires à l'est de la baie d'Hudson et de la baie James.

« Les travaux de cette Commission permettront aux ministres fédéraux qui ont des décisions à prendre relativement à des domaines de responsabilité fédérale affectés par ce projet de bénéficier d'une évaluation environnementale globale et complète », a dit M. Charest.

- 2 -

Le ministre Charest étudie la possibilité d'élever le nombre de membres de la commission fédérale en consultation avec les comités consultatifs sur l'environnement des Inuit et des Cris, comités établis en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

- 30 -

Renseignements :

Gérald Aubry
Bureau fédéral d'examen des
évaluations environnementales
Edifice Fontaine, 13^e étage
200, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0H3

Yvan Huneault
Attaché de presse de
M. Jean J. Charest
Ministre de l'Environnement

(819) 997-1441

(819) 997-1000

NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAUL LACOSTE (président)

Déjà détenteur d'une licence en philosophie et en droit de l'Université de Montréal, M. Lacoste a obtenu un doctorat de l'Université de Paris en 1948.

Recteur de l'Université de Montréal de 1975 à 1985, M. Lacoste a été longtemps professeur en philosophie et professeur invité à la faculté de droit de cette même université.

Sa grande expérience dans le domaine de l'enseignement lui a valu la présidence de nombreuses associations universitaires au Canada et à l'étranger. Il est membre du conseil d'administration de plusieurs institutions d'intérêt public et il a été administrateur de plusieurs autres, dont l'Ecole Polytechnique, l'Institut de cardiologie de Montréal et l'Ecole des hautes études commerciales. Il a publié de nombreux articles sur les problèmes reliés à l'enseignement.

M. Lacoste a été conférencier, animateur et commentateur au service des affaires publiques de Radio-Canada, membre du Conseil supérieur de l'éducation du Québec et aussi membre de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, de 1965 à 1971.

M. Lacoste est également officier de l'Ordre du Canada, chevalier de la Légion d'honneur et docteur honoris causa des universités McGill, Toronto et Laval.

En 1988, il a été président du Comité d'examen de la procédure d'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement du Québec.

CLAUDE E. DELISLE (membre)

M. Delisle est professeur titulaire en génie de l'environnement à l'Ecole Polytechnique de Montréal. Au cours des dernières années, M. Delisle s'est penché en particulier sur le problème des précipitations acides et celui des métaux lourds dans les sédiments et la faune aquatique, notamment dans la région du Nord québécois.

M. Delisle a été membre du Comité des spécialistes de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux (commission Charbonneau) et membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik.

- 2 -

GRANT INGRAM (membre)

Spécialiste de l'océanographie physique, M. Ingram a étudié les zones côtières et les estuaires de la partie est de la Baie d'Hudson et de la baie James. Il a publié environ 40 manuscrits et rapports techniques concernant l'océanographie de ces eaux. Sa recherche actuelle est concentrée sur le rôle des facteurs hydrodynamiques influent sur les processus océanographiques, l'importance des glaces de mer sur la circulation côtière, la dynamique des zones côtières et des estuaires ainsi que les changements environnementaux résultant de la modification du courant des rivières.

Pendant presque vingt ans, il a agi en tant que chercheur scientifique principal auprès du Groupe interuniversitaire de recherche océanographique du Québec et, tout récemment, il a été nommé président du groupe. Il est professeur à temps plein en océanographie à l'Université McGill de Montréal.

(Also available in English)



Minister of the Environment

Ministre de l'environnement

Release

This information was released to the wire services on the date indicated. Despite the delay, some releases and speeches are mailed to out-of-town media because the content is not time-dependent or because it will be useful for background files.

FEDERAL ENVIRONMENT MINISTER JEAN CHAREST ANNOUNCES COMPOSITION OF GRANDE-BALEINE ENVIRONMENTAL ASSESSMENT PANEL

OTTAWA, August 15, 1991 - Federal Environment Minister Jean J. Charest today announced the composition of the Environmental Assessment Panel appointed to review the Grande-Baleine hydro-electric development project.

The Panel will be chaired by Dr. Paul Lacoste, former rector and professor at Université de Montréal.

Other panel members include Dr. Claude E. Delisle and Dr. R. Grant Ingram. Dr. Delisle is a tenured professor in environmental engineering at Ecole Polytechnique de Montréal.

Dr. Ingram, a full professor of physical oceanography at McGill University in Montreal, has studied extensively the coastal and estuarine areas of eastern Hudson Bay and James Bay.

"The work of the Panel will permit federal ministers who have decisions to make with regard to areas of federal responsibility affected by this project to benefit from a comprehensive and complete environmental assessment", Mr. Charest said.

-2-

Minister Charest is considering adding to the panel following further consultation with the Inuit and Cree environmental advisory committees created under the James Bay and Northern Quebec Agreement.

-30-

For more information:

Gérald Aubry
Federal Environmental Assessment
Review Office
200 Sacré-Coeur Blvd., 13th Floor
Hull, Quebec
K1A 0H3

Yvan Huneault
Press Secretary to the
Hon. Jean J. Charest
Minister of the Environment
(819) 997-1441

(819) 997-1000

BIOGRAPHIES

PAUL LACOSTE (Chairman)

Dr. Paul Lacoste earned his undergraduate degrees in philosophy and law from Université de Montréal. In 1948, he was granted his PhD from Université de Paris.

Dr. Lacoste was rector of Université de Montréal from 1975 to 1985. For many years he was also professor of philosophy and visiting professor in the university's Faculty of Law.

His extensive experience in the field of education, has earned Dr. Lacoste the chairmanship of many university associations in Canada and abroad. He is also a member of the Board of Administration of several public interest institutions and was administrator of numerous others, including, Ecole Polytechnique, the Montreal Heart Institute and Ecole des hautes études commerciales. In addition, he has published many articles on education problems.

He has been a lecturer, host and commentator for the public affairs service of Radio-Canada. He has also been a member of the Superior Council of Education of Quebec and, from 1965 to 1971, of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism.

Dr. Lacoste is an Officer of the Order of Canada, "chevalier de la Légion d'honneur" and an honorary doctor of the universities of McGill, Toronto and Laval.

In 1988, he was president of the committee reviewing the environmental assessment process of the Quebec Department of the Environment.

CLAUDE E. DELISLE (Member)

Dr. Claude Delisle is a tenured professor in environmental engineering at Ecole Polytechnique of Montreal. In recent years, he has studied the problems of acid rain and heavy metals in sediments and waterfowl, notably in Northern Quebec.

Dr. Delisle sat on the committee of experts for the Commission d'enquête sur les déchets dangereux (Charbonneau Commission) and the Kativik Environmental Advisory Committee.

.../2

GRANT INGRAM (Member)

Dr. Ingram is a physical oceanographer who has studied the coastal and estuarine areas of eastern Hudson Bay and James Bay extensively. He has published over 40 manuscripts and technical reports on the oceanography of these waters. His current research focusses on the role of hydrodynamics on the control of biological oceanographic processes, the importance of sea ice on coastal circulation, coastal and estuarine dynamics, and environmental changes resulting from river flow modifications.

He has been a senior scientist of the « Groupe interuniversitaire de recherche océanographique du Québec » for almost 20 years and was recently named President of the group. He is a full professor of physical oceanography at McGill University in Montreal.

(Aussi disponible en français)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES DU PROJET GRANDE-BALEINE

QUÉBEC ET OTTAWA ENCLENCHENT SIMULTANÉMENT LEURS PROCESSUS

Magog -- le 24 octobre 1991 -- Le ministre québécois de l'Environnement, monsieur Pierre Paradis et le ministre fédéral de l'Environnement, monsieur Jean Charest, ont annoncé ce soir, dans les Cantons de l'Est, qu'ils avaient convenu d'enclencher simultanément les différents processus d'évaluation environnementale du projet hydro-électrique Grande Baleine.

Ainsi, monsieur Paradis a fait savoir qu'il transmettra dès demain, vendredi le 25 octobre, les renseignements préliminaires fournis par le promoteur du projet, Hydro-Québec, aux deux (2) comités environnementaux provinciaux créés en vertu de la convention de la Baie James et du Nord québécois, soit la commission de la qualité de l'environnement Kativik (Inuit) et le comité d'évaluation (Cris).

De son côté, monsieur Charest a indiqué que l'administrateur fédéral en vertu de la convention, Monsieur Michel Dorais, président du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, transmettra, lui aussi, demain, les renseignements préliminaires fournis par le promoteur aux deux (2) comités environnementaux fédéraux créés en vertu de la convention, soit le comité fédéral d'examen (Inuit) et le comité d'évaluation (Cris). Mentionnons que le comité d'évaluation est le même pour les deux paliers de gouvernement, des représentants du gouvernement fédéral, provincial et des cris siégeant ensemble sur le comité.

Les deux ministres ont par ailleurs indiqué qu'ils souhaitent poursuivre des discussions avec les représentants Inuit et Cris afin d'explorer toutes les options facilitant la coordination et l'harmonisation des processus en cours. De plus, ils se sont dits favorables à une éventuelle création d'un secrétariat unique et conjoint pour les différents comités, création qui fait l'objet de discussions avec les représentants des autochtones. Ce secrétariat aurait pour principal mandat de coordonner les rencontres, documents et toutes les questions d'ordre technique.

"Par ce premier geste d'harmonisation, nous démontrons notre ferme volonté d'entreprendre un processus d'évaluation environnementale crédible qui favorisera la participation de tous les intervenants intéressés à se faire entendre sur l'ensemble du projet hydro-électrique", de déclarer les ministres Paradis et Charest, qui ont souligné que bien qu'ils soient autonomes, les différents comités environnementaux seront invités à franchir simultanément les étapes du processus d'évaluation environnementale prévues dans la convention de la Baie James et du Nord québécois.

Signalons que la transmission des renseignements préliminaires par les administrateurs des régimes d'environnement fédéral et provincial aux comités environnementaux constitue, à toutes fins pratiques, la première étape du processus d'évaluation environnementale. Les recommandations des comités environnementaux seront prises en considération dans l'élaboration des directives servant à orienter et à baliser l'étude d'impact du projet que doit fournir Hydro-Québec.

Rappelons, en terminant, que les renseignements préliminaires remis le 11 octobre dernier par Hydro-Québec traitent globalement du projet, soit des centrales et des barrages, des routes d'accès, des campements des travailleurs et des aéroports, et des lignes de raccordement au réseau à haute tension du complexe La Grande.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec une des personnes suivantes:

Gérald Aubry
Bureau fédéral d'examen des
évaluations environnementales
Edifice Fontaine, 13^{ième} étage
200, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0H3
(819) 953-3920

Sylvie Marier
Attachée de presse
Cabinet du Ministre de
l'Environnement du Québec
3900, rue Marly, 6^e étage
Québec (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8259

PRESS RELEASE

ENVIRONMENTAL ASSESSMENTS OF THE GRANDE-BALEINE PROJECT

QUEBEC AND OTTAWA INITIATE THEIR PROCEDURES SIMULTANEOUSLY

MAGOG -- October 24, 1991 -- Quebec Environment Minister Pierre Paradis and federal Environment Minister Jean Charest announced this evening, in the Eastern Townships, that they have agreed to simultaneously initiate the various environmental assessment procedures for the Grande-Baleine hydroelectric projet.

Mr. Paradis said that he will send Hydro-Quebec's preliminary information on Friday October 25, to the two provincial environmental committees created under the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA), which are the Kativik Environmental Quality Commission (Inuit) and the Evaluating Committee (Cree).

Mr. Charest said that the federal administrator responsible for the Agreement, Mr. Michel Dorais, Executive Chairman of the Federal Environmental Assessment Review Office, will also submit, on October 25, the same information from Hydro-Quebec to the two federal environmental committees created under the Agreement, the Federal Review Committee (Inuit) and the Evaluating Committee (Cree). It should be noted that the Evaluating Committee is the same for the two levels of government; representatives of the federal and provincial governments, and the Cree, sit on the Evaluating Committee.

The two ministers also indicated that they hoped to continue discussions with representatives of the Inuit and Cree in order to explore all options that could facilitate the coordination and harmonization of the ongoing processes. They also declared that they would be open to the eventual creation of an umbrella secretariat which would be shared by the different committees. This idea is now being discussed with the natives representatives. The secretariat's primary mandate would be to coordinate meetings, documentation, and all questions of a technical nature.

"This first gesture of harmonization demonstrates our firm intention to undertake a credible process of environmental assessment that will enable all interested parties to be heard on all aspects of the hydroelectric project", said Mr. Charest and Mr. Paradis. They indicated that, even though they are autonomous, all the environmental committees would be invited to simultaneously participate in the various stages of the environmental assessment procedure called for in the James Bay and Northern Quebec Agreement.

The transmittal of the preliminary information by the federal and provincial governments to the environmental committees constitutes the first step in the review process. The committees's recommendations will be considered in the preparation of the guidelines for the environmental study to be done by Hydro-Quebec.

The preliminary information given by Hydro-Quebec on October 11, dealt with the project as a whole: powerhouses and dams, roads, work camps, airports and the electric transmission lines leading to La Grande Complex.

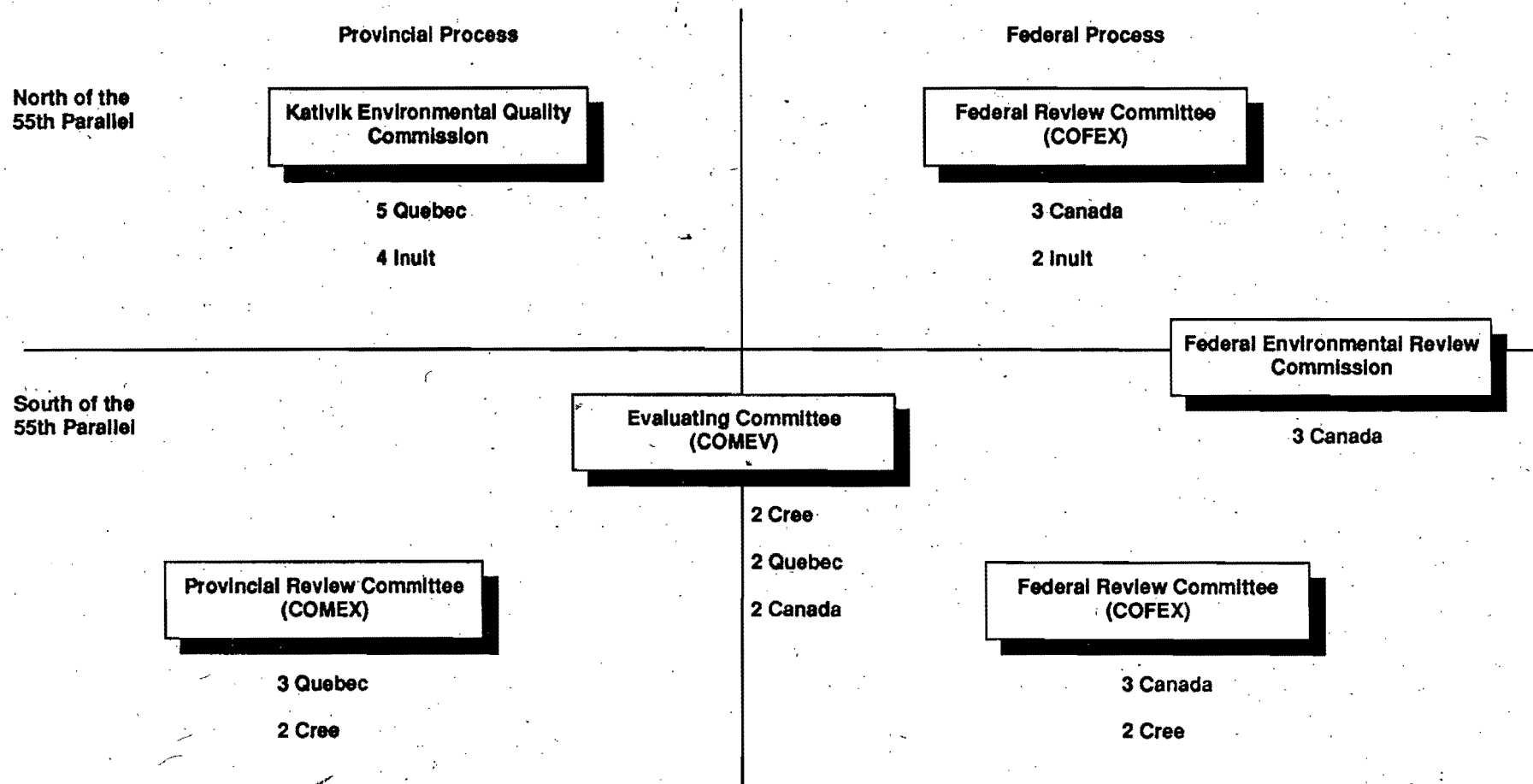
For information:

Gérald Aubry
Federal Environmental
Assessment Review Office
Fontaine Building, 13th floor
Hull, Quebec
K1A 0H3
(819) 953-3920

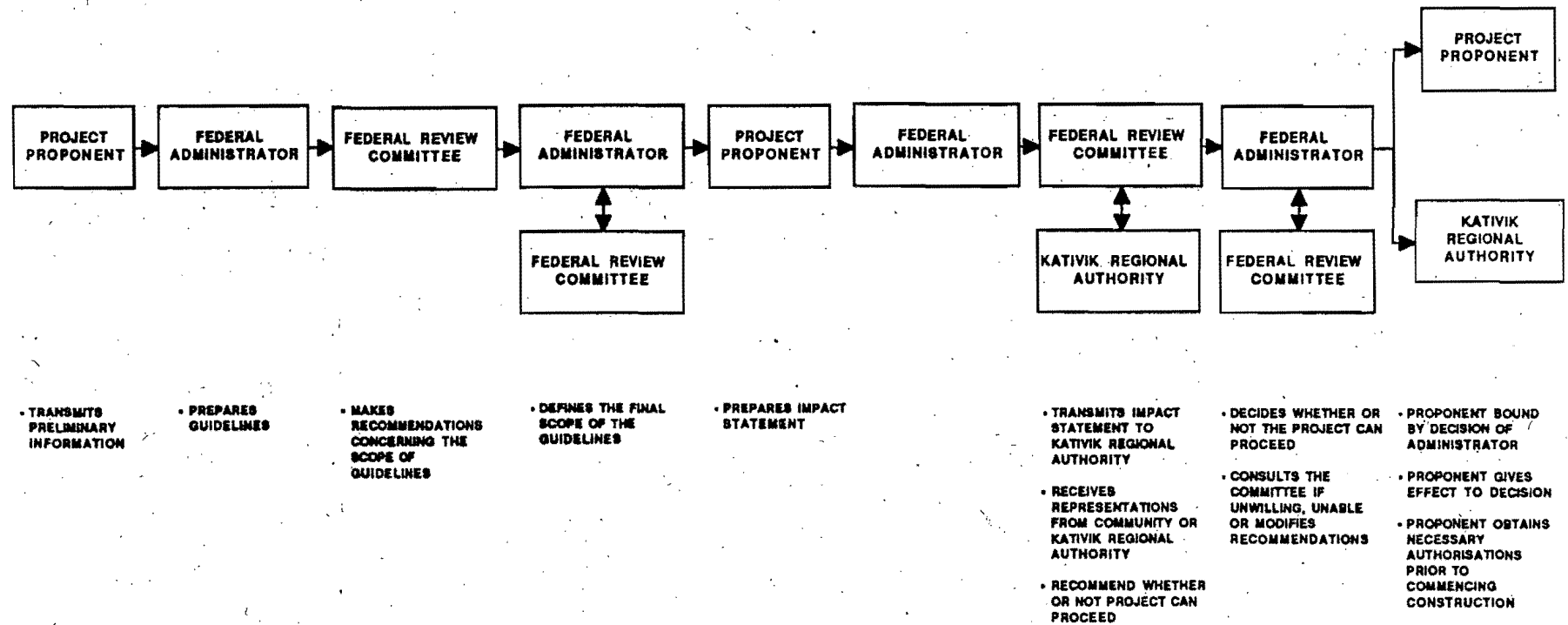
Sylvie Marier
Press Liaison
Office of the Quebec
Minister of the Environment
3900 Marly St., 6th floor
Quebec, Quebec
G1X 4E4
(418) 643-8259

Source: BFEE, janvier 92.

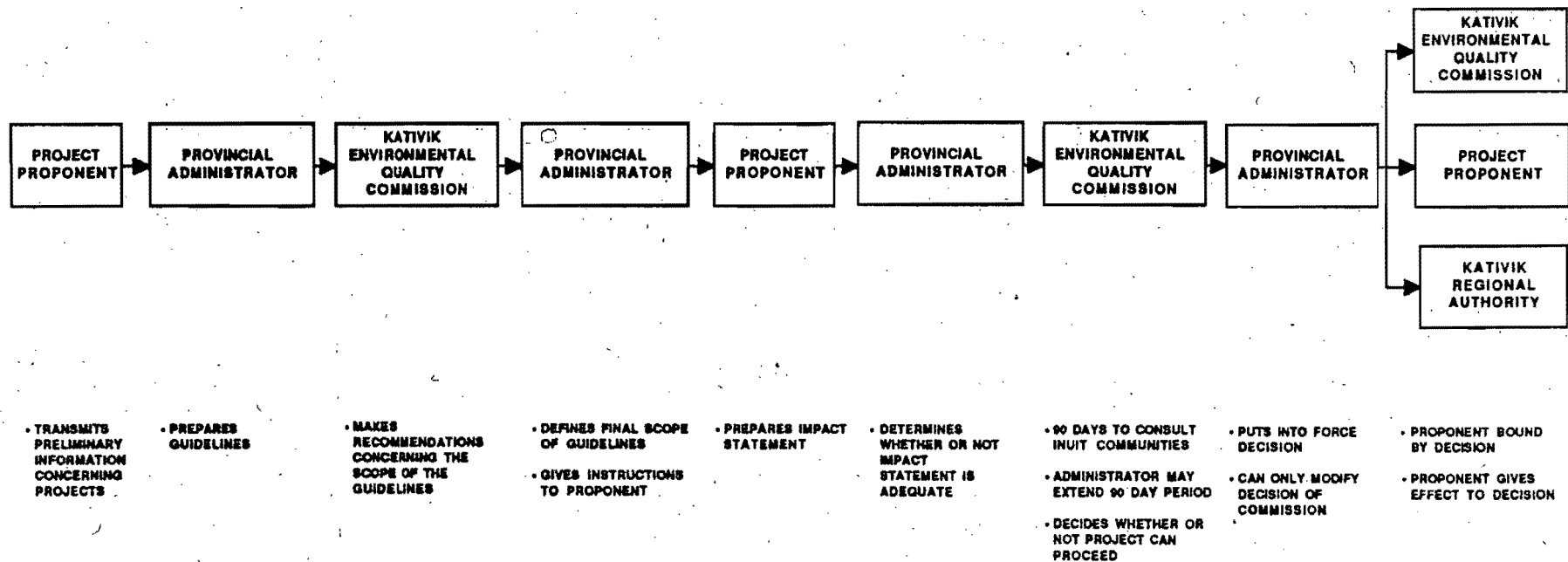
ENVIRONMENTAL REVIEW - GRANDE-BALEINE PROJECT



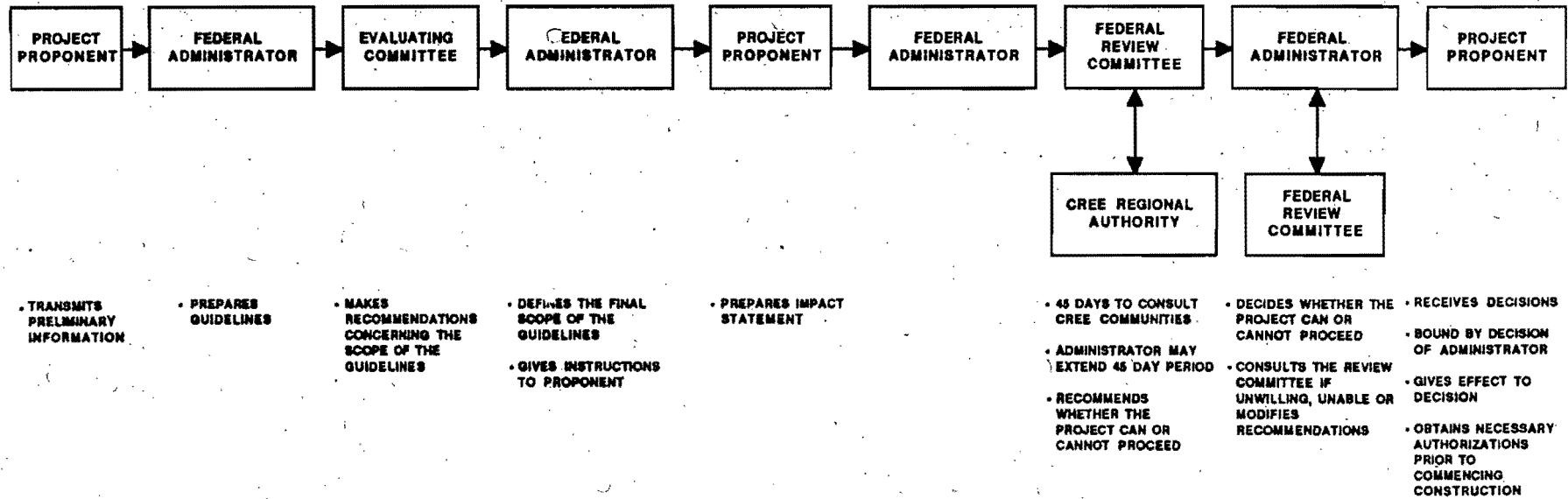
FEDERAL ENVIRONMENTAL REVIEW PROCEDURE **SECTION 23 OF THE JBNQA**



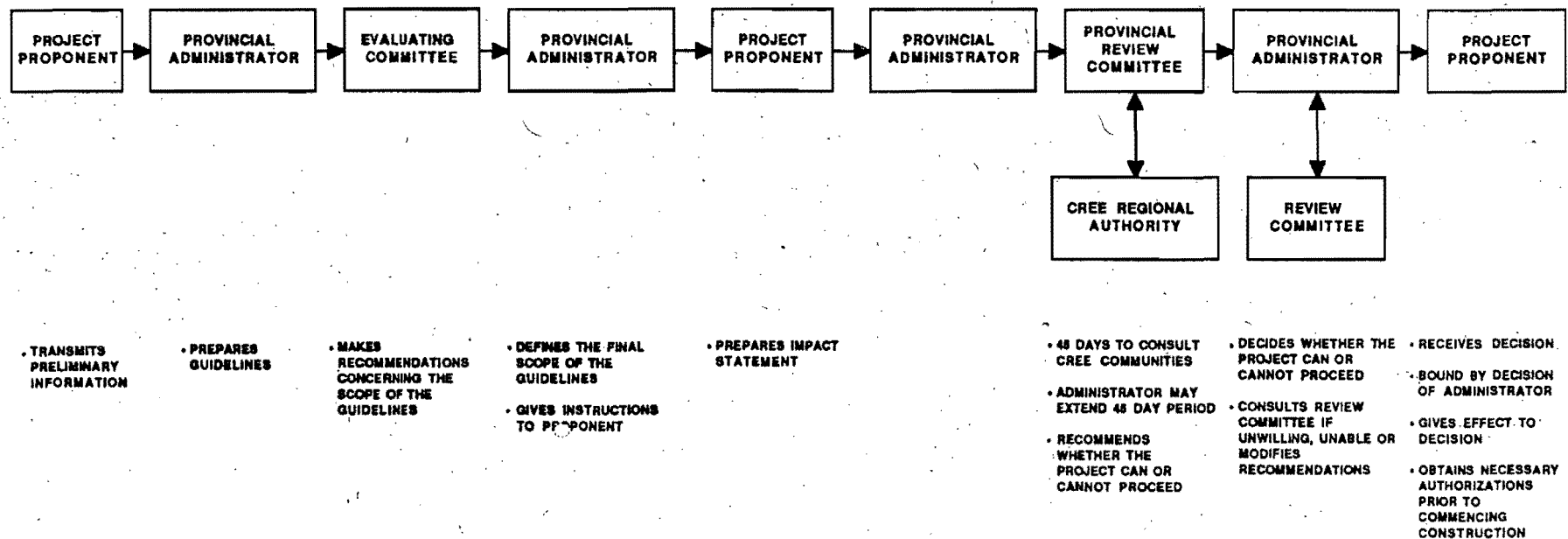
PROVINCIAL ENVIRONMENTAL REVIEW PROCEDURE **SECTION 23 OF THE JBNQA**



FEDERAL ENVIRONMENTAL REVIEW PROCEDURE **SECTION 22 OF THE JBNQA**

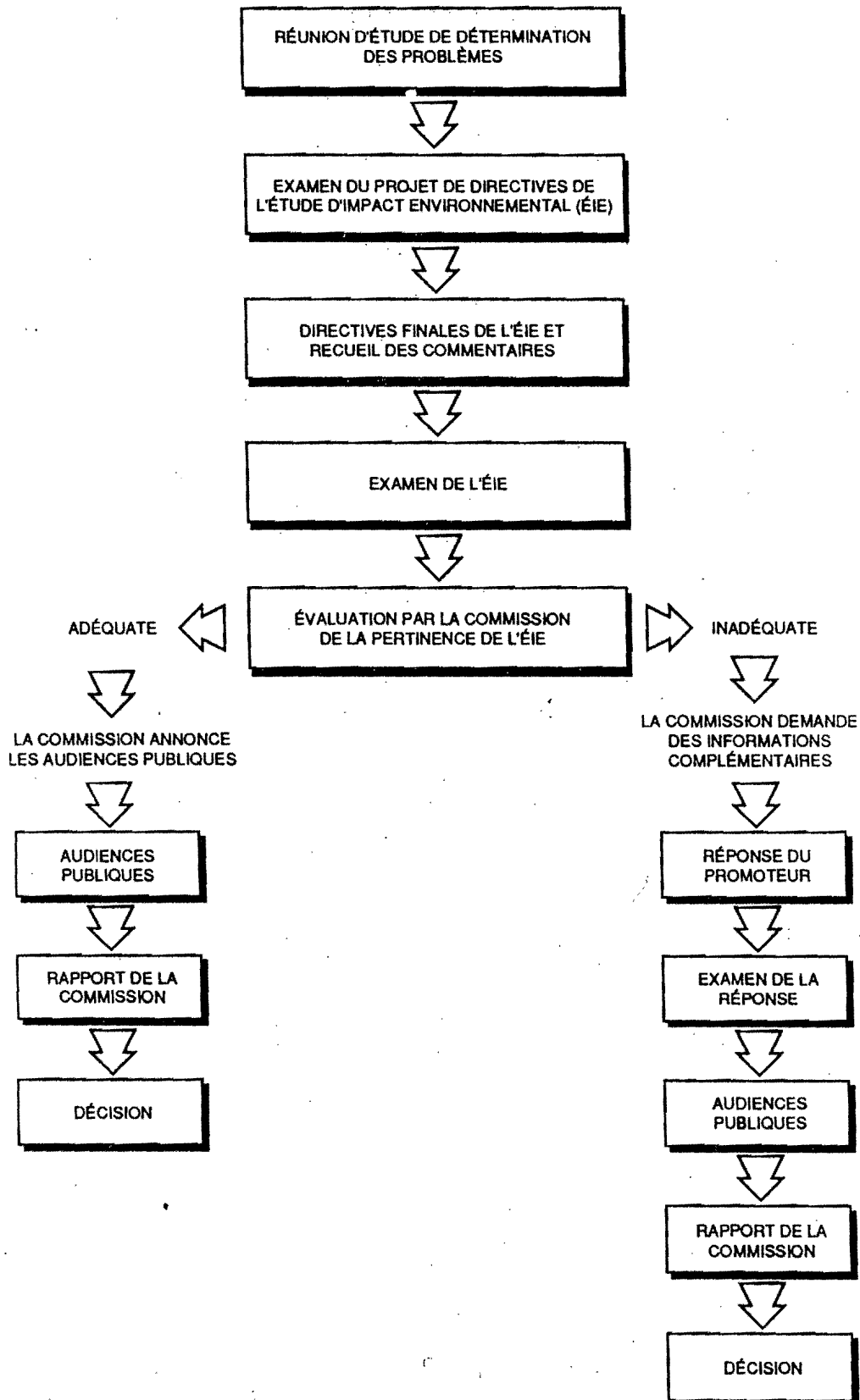


PROVINCIAL ENVIRONMENTAL REVIEW PROCEDURE SECTION 22 OF THE JBNQA



Processus fédéral d'évaluation environnementale

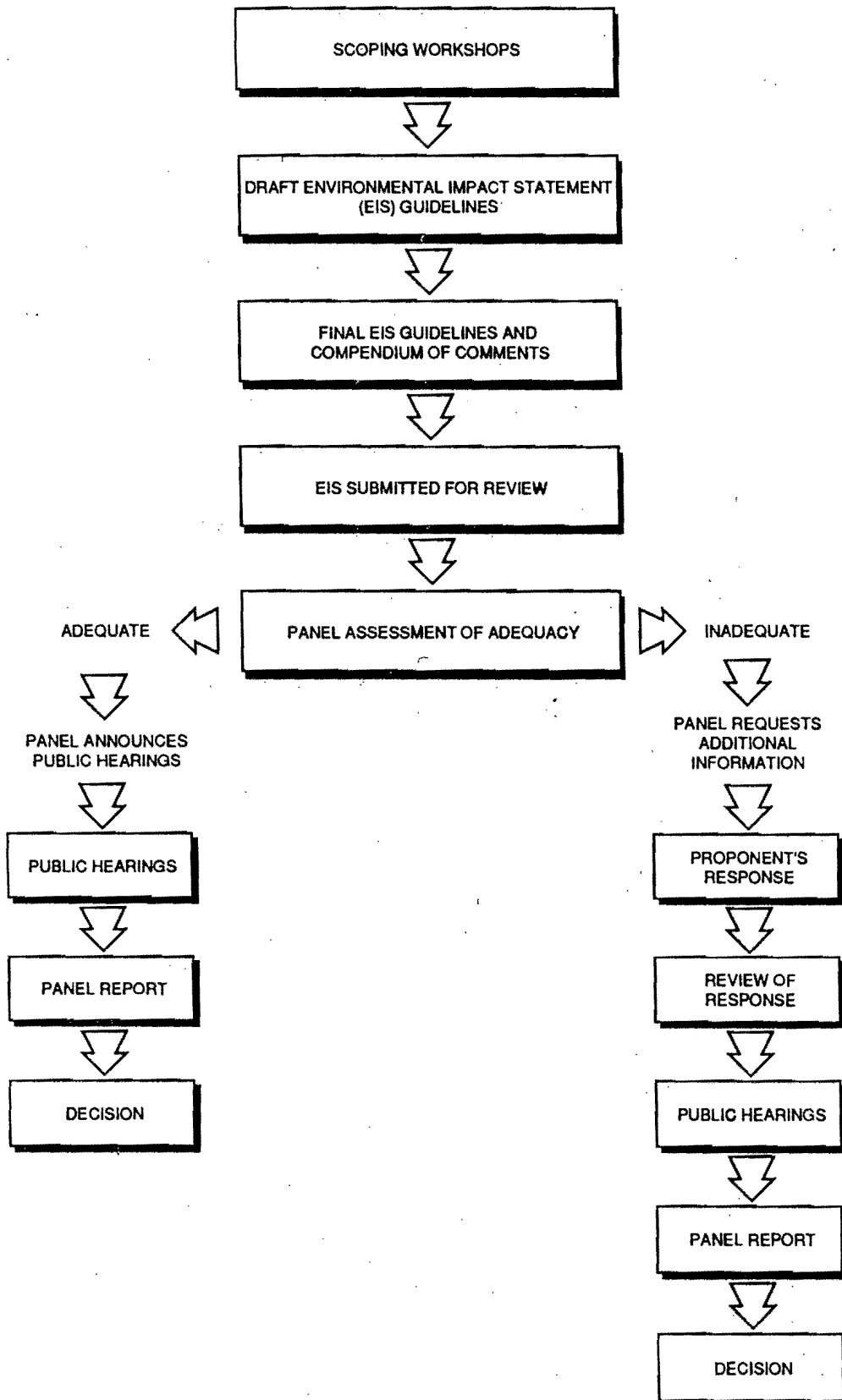
PROGRAMME DES ÉTAPES DE L'EXAMEN PUBLIC





Federal Environmental Assessment Process

SCHEDULE OF PUBLIC REVIEW STEPS



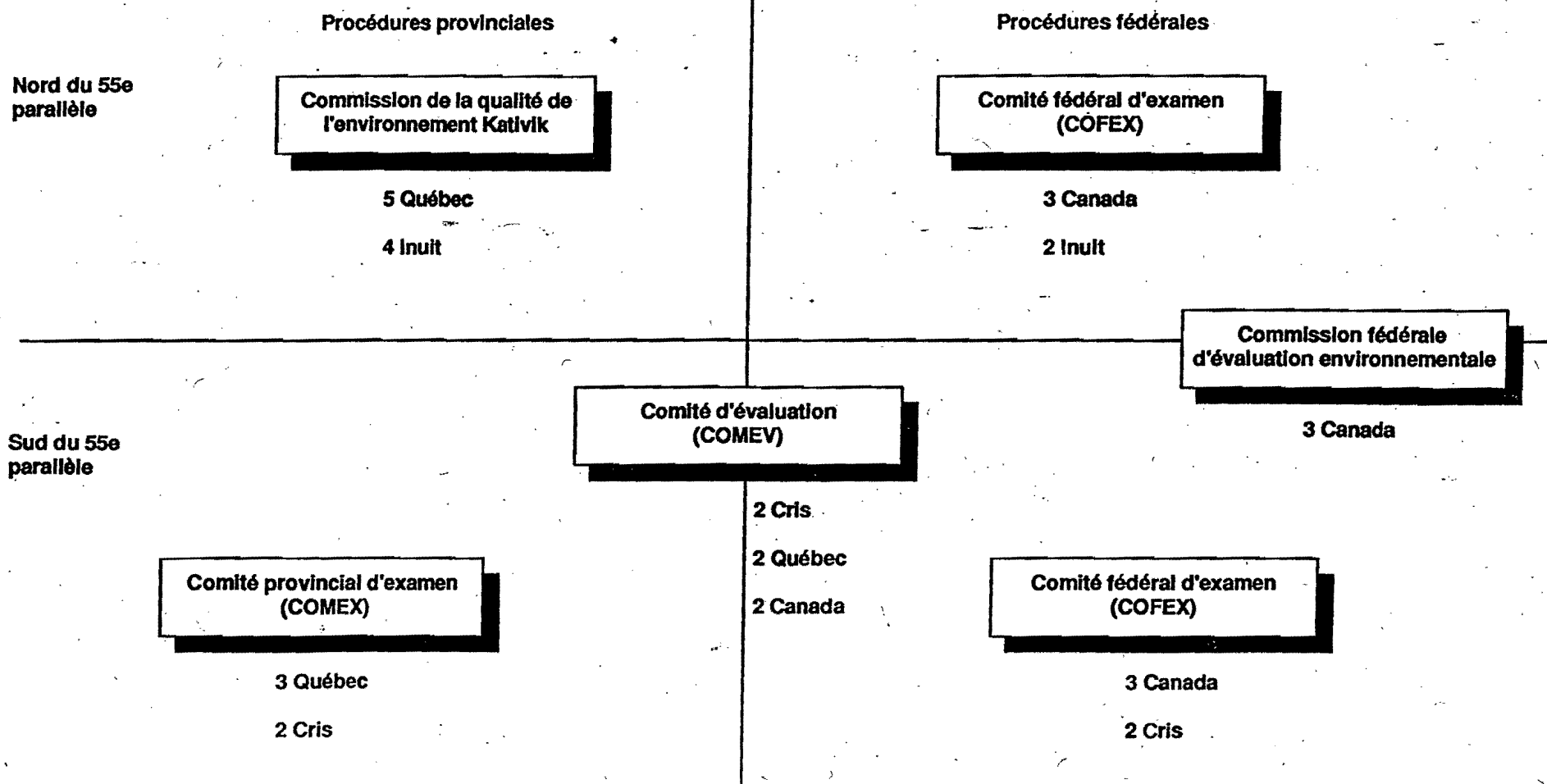
COMITÉS OPÉRATIONNELS

PROVINCIAL

FÉDÉRAL

	COMITE D'ÉVALUATION (TRIPARTITE) 6 MEMBRES: QUÉBEC (2) CANADA (2) ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE (2) RÔLE: FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU SUJET DE LA PORTÉE ET DU CONTENU DES ÉTUDES D'IMPACT	
TERRITOIRE CRI	<u>COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN</u> RÔLE: -CONSTITUE L'ORGANISME D'EXAMEN DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCE PROVINCIALE DANS LE TERRITOIRE -POUVOIR DE RECOMMANDATION À L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL OU LOCAL 5 MEMBRES: 3 NOMMÉS PAR QUÉBEC 2 NOMMÉS PAR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE	<u>COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN</u> RÔLE: -CONSTITUE L'ORGANISME D'EXAMEN DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT QUI RELEVANT DE LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE -POUVOIR DE RECOMMANDATION À L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL OU LOCAL 5 MEMBRES: 3 NOMMÉS PAR LE CANADA 2 NOMMÉS PAR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE
TERRITOIRE INUIT	<u>COMMISSION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK</u> RÔLE: -ÉTABLIT LES DIRECTIVES DES ÉTUDES D'IMPACT ET FAIT L'EXAMEN DU PROJET -ADRESSE DES RECOMMANDATIONS À L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL -DÉCIDE DE L'AUTORISATION D'UN PROJET -ÉTABLIT LES CONDITIONS 9 MEMBRES: 4 NOMMÉS PAR QUÉBEC 4 NOMMÉS PAR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK DONT 2 RÉSIDENTS 1 PRÉSIDENT NOMMÉ PAR QUÉBEC ET ACCEPTÉ PAR L'ARK	<u>COMITÉ DE SÉLECTION</u> RÔLE: RECOMMANDE SI LES PROJETS DE ZONE GRISE SONT ASSUJETTIS OU NON À LA PROCÉDURE 4 MEMBRES: 2 NOMMÉS PAR LE CANADA 2 NOMMÉS PAR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE <u>COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN</u> RÔLE: ÉTUDIE TOUS LES DÉVELOPPEMENTS OU PROJETS DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE -ÉTABLIT LES DIRECTIVES DES ÉTUDES D'IMPACT ET FAIT L'EXAMEN DU PROJET -ADRESSE DES RECOMMANDATIONS À L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL 5 MEMBRES: 3 NOMMÉS PAR LE CANADA 2 NOMMÉS PAR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK ET DOIVENT ÊTRE AUTOCHTONES

EXAMEN ENVIRONNEMENTAL - PROJET GRANDE - BALEINE



EXAMEN ENVIRONNEMENTAL - PROJET GRANDE - BALEINE

Nord du 55e
parallèle

Procédures provinciales

Commission de la qualité de l'environnement Kativik

- P. Jacobs (Q)
- D. Okplik (I)
- B. Bouchard (Q)
- M. Simon (I)
- G. Simard (Q)
- P. Alaku (I)
- D. Berrouard (Q)
- B. Arcand (I)
- G. Harvey (Q)

Procédures fédérales

Comité fédéral d'examen (COFEX)

- P. Lacoste (C)
- C. Dellsie (C)
- G. Ingram (C)
- P. Wilkinson (I)
- J. Adams (I)

Commission fédérale d'évaluation environnementale

- P. Lacoste (C)
- C. Dellsie (C)
- G. Ingram (C)

Sud du 55e
parallèle

Comité d'évaluation (COMEV)

- B. Diamond (Cri)
- R. Dick (Cri)
- B. Tallon (C)
- I. Robitaille (C)
- D. Berrouard (Q)
- J. Michaud (Q)

Comité provincial d'examen (COMEX)

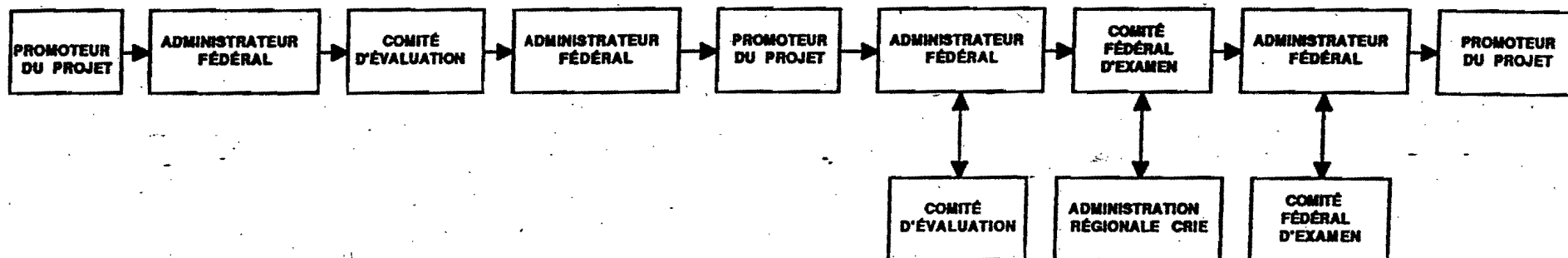
- G. Moisan (Q)
- A. Penn (Cri)
- D. Reid (Cri)
- G. Verreau (Q)
- D. Berrouard (Q)

Comité fédéral d'examen (COFEX)

- P. Lacoste (C)
- C. Dellsie (C)
- G. Ingram (C)
- A. Penn (Cri)
- D. Reid (Cri)

NOMINATIONS: (C) : CANADA (Q) : QUÉBEC (I) : INUIT

PROCÉDURE FÉDÉRALE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE CHAPITRE 22 DE LA CBJNQ



• PRÉPARATION DES DIRECTIVES

• CONSULTATION AU NIVEAU DE LA PORTÉE DES DIRECTIVES

• DÉFINIT LA NATURE ET LA PORTÉE FINALE DES DIRECTIVES
• DONNE DES INSTRUCTIONS AU PROMOTEUR

• PRÉPARE LES ÉTUDES D'IMPACT

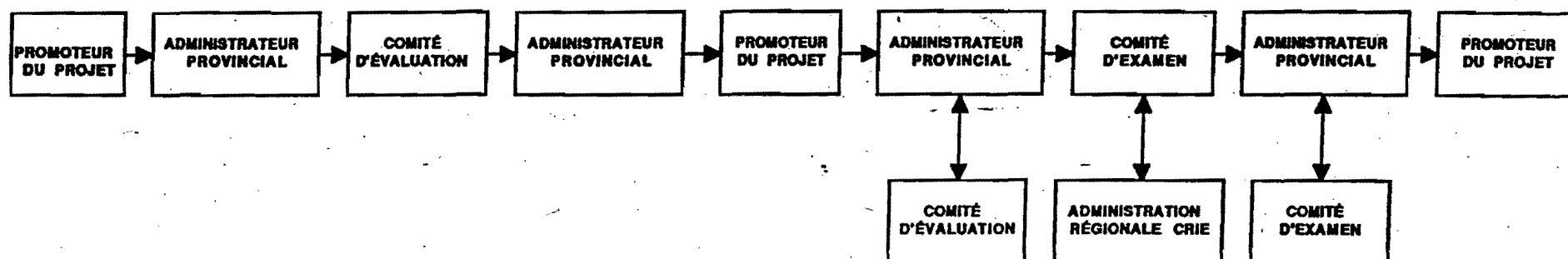
• DÉCIDE EN CONSULTATION AVEC LE COMITÉ D'ÉVALUATION SI LES ÉTUDES D'IMPACT SONT SATISFAISANTES

• 45 JOURS POUR CONSULTER LES COMMUNAUTÉS CRIES
• L'ADMINISTRATEUR PEUT PROLONGER LA PÉRIODE DE 45 JOURS
• RECOMMANDE D'AUTORISER OU DE NE PAS AUTORISER LE PROJET

• DÉCIDE SI LE PROJET DOIT ÊTRE AUTORISÉ ET SI OUI À QUELLES CONDITIONS (ATTÉNUATION DES IMPACTS)
• CONSULTE LE COMITÉ D'EXAMEN S'IL REFUSE OU EST INCAPABLE D'ACCEPTER LES RECOMMANDATIONS

• REÇOIT LA DÉCISION
• OBTIENT LES AUTORISATIONS GOUVERNEMENTALES AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

PROCÉDURE PROVINCIALE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE CHAPITRE 22 DE LA CBJNQ



• PRÉPARATION DES DIRECTIVES

• CONSULTATION AU NIVEAU DE LA PORTÉE DES DIRECTIVES

• DÉFINIT LA NATURE ET LA PORTÉE FINALE DES DIRECTIVES
• DONNE DES INSTRUCTIONS AU PROMOTEUR

• PRÉPARE LES ÉTUDES D'IMPACT

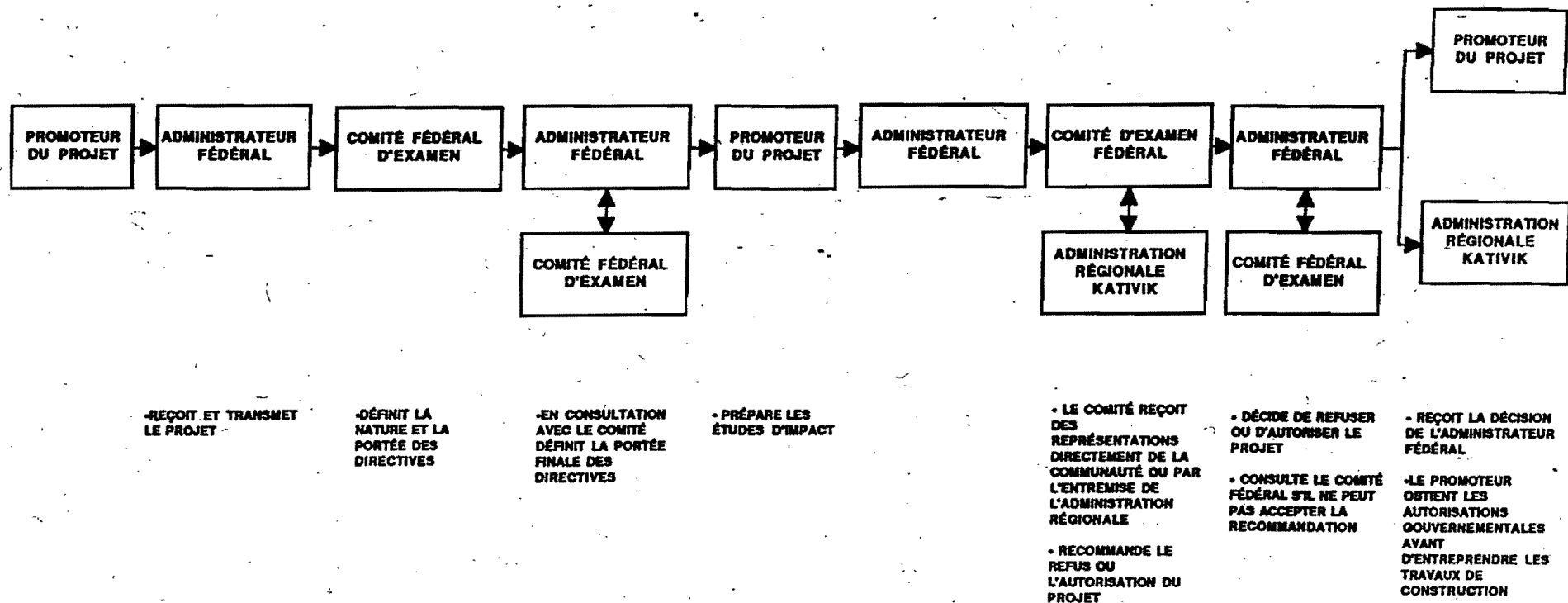
• DÉCIDE EN CONSULTATION AVEC LE COMITÉ D'ÉVALUATION SI LES ÉTUDES D'IMPACT SONT SATISFAISANTES

• 45 JOURS POUR CONSULTER LES COMMUNAUTÉS CRIES
• L'ADMINISTRATEUR PEUT PROLONGER LA PÉRIODE DE 45 JOURS
• RECOMMANDE D'AUTORISER OU DE NE PAS AUTORISER LE PROJET

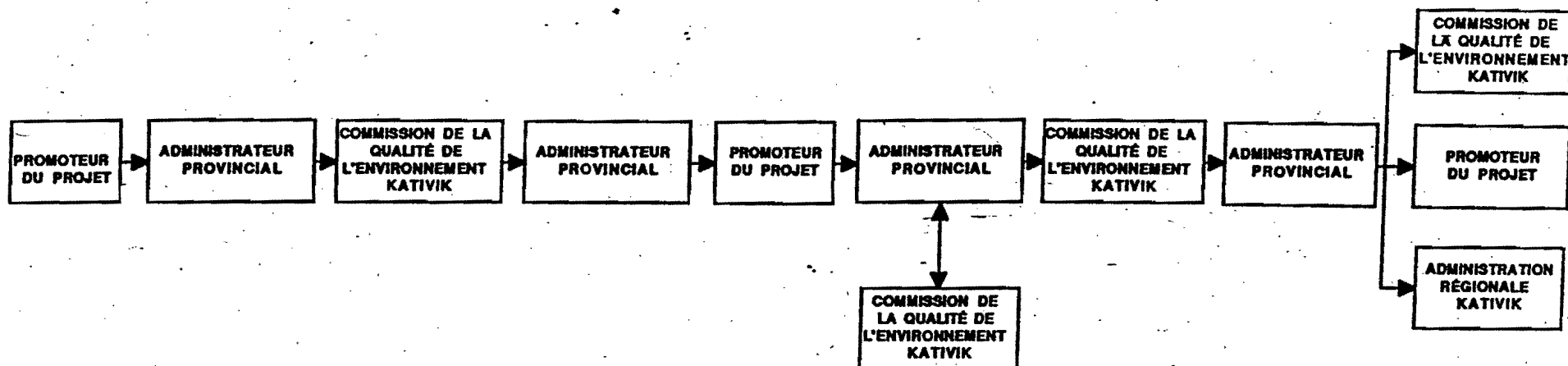
• DÉCIDE SI LE PROJET DOIT ÊTRE AUTORISÉ ET SI OUI À QUELLES CONDITIONS (ATTÉNUATION DES IMPACTS)
• CONSULTÉ LE COMITÉ D'EXAMEN S'IL REFUSE OU EST INCAPABLE D'ACCEPTER LES RECOMMANDATIONS

• REÇOIT LA DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL
• OBTIENT LES AUTORISATIONS GOUVERNEMENTALES AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

PROCÉDURE FÉDÉRALE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE CHAPITRE 23 DE LA CBJNQ



PROCÉDURE PROVINCIALE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE CHAPITRE 23 DE LA CBJNQ



• PRÉPARATION DES DIRECTIVES

• CONSULTATION AU NIVEAU DE LA PORTÉE DES DIRECTIVES

• DÉFINIT LA NATURE ET LA PORTÉE FINALE DES DIRECTIVES

• DONNE DES INSTRUCTIONS AU PROMOTEUR

• PRÉPARE LES ÉTUDES D'IMPACT

• DÉTERMINE EN CONSULTATION AVEC LA COMMISSION SI LES ÉTUDES D'IMPACT SONT SATISFAISANTES

• 90 JOURS POUR CONSULTER LES COMMUNAUTÉS INUIT

• L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL PEUT PROLONGER LA PÉRIODE DE 90 JOURS

• REND UNE DÉCISION SI LE PROJET PEUT OU NE PEUT PAS PROCÉDER

• MET EN APPLICATION LA DÉCISION DE LA COMMISSION

• REFUSE OU MODIFIE LA DÉCISION DE LA COMMISSION

• TRANSMET LA DÉCISION FINALE

• REÇOIT LA DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR PROVINCIAL

• PROMOTEUR OBTIENT LES AUTORISATIONS GOUVERNEMENTALES AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Projet Grande-Baleine --- Plan de Situation

